

**Question écrite du 10 février 2016 de M. Eric Bertinat: «Recrutement du personnel dirigeant des MAH, transparence?»**

En juin 2014, le Conseil administratif répondait à l'interpellation écrite IE-5, datée d'octobre 2012, sur la politique d'engagement dans les musées d'art et d'histoire de Genève (MAH). Les critères de sélection et le processus de recrutement d'un nouveau conservateur responsable pour la Maison Tavel avaient notamment suscité des inquiétudes.

M. Sami Kanaan s'est voulu rassurant en exposant dans sa réponse les prérequis du poste, exigeant en particulier de disposer «d'excellentes connaissances de l'histoire de l'art en général et de l'histoire et du contexte genevois en particulier» et «une expérience préalable minimale de cinq années dans une institution culturelle ayant comporté la conduite de projets d'envergure, la gestion de budgets ainsi que des commissariats d'expositions».

Enfin, le magistrat a assuré que le processus de recrutement s'était déroulé dans le respect des exigences posées par le Statut du personnel et son règlement d'application, qui veulent que les cadres (supérieur-e-s et intermédiaires) soient nommé-e-s à l'issue d'une procédure de recrutement, menée, le cas échéant, par des intervenant-e-s indépendant-e-s qui attestent de leurs compétences et, pour les cadres supérieur-e-s, en présence d'un jury composé d'externes spécialisé-e-s dans le domaine requis.

Ce serait donc à l'issue de cette procédure que M. Alexandre Fiette, spécialiste des arts textiles de l'Institut national du patrimoine (INP) et travaillant pour le Musée d'art et d'histoire, a été nommé comme conservateur responsable de la Maison Tavel le 1<sup>er</sup> août 2013, au détriment par exemple d'un spécialiste de l'histoire genevoise reconnu par le milieu académique genevois.

Or, il s'avère en réalité que, selon les dires de M. Alexandre Fiette lui-même (*Bilan*, 27 novembre 2014): «On m'a demandé de reprendre le bâtiment, après la démission de Nathalie Chaix. C'était au départ un simple intérim. Il se trouvait que j'avais le profil voulu. Quand il y a eu un vrai concours pour le poste, je me suis présenté. J'ai été désigné contre un certain nombre de candidats, dont je ne sais même pas le nom.»

Faut-il conclure que, d'une part, M. Fiette, un interne, aurait déjà été tout désigné avant le «vrai» concours et que, d'autre part, la commission de nomination (s'il y en avait une) a délibérément ignoré des spécialistes en histoire de l'art et en histoire genevoise issus de l'Université de Genève?

Malheureusement, les exemples ne manquent pas en matière de concours qui laissent à désirer. Par exemple, la nomination de Mme Laurence Madeline comme conservatrice en chef du pôle beaux-arts du Musée d'art et d'histoire a été prononcée contre l'avis de la commission de nomination formée de professeurs de l'Université de Genève et alors même que des candidats suisses correspondant au profil se sont bousculés.

De plus, en 2012-2013, un concours pour la nomination d'un conservateur en chef de l'archéologie classique avait été lancé et des candidats très importants s'étaient présentés. Pourtant, aucune de ces candidatures n'a été retenue, certains dossiers n'ont même pas été ouverts, et le poste a été attribué en interne au conservateur d'égyptologie qui n'est par définition pas un archéologue!

Enfin, nous venons encore d'apprendre qu'une nouvelle conservatrice, française, a été nommée par M. Jean-Yves Marin au département des arts appliqués, faute d'un nombre suffisant de candidats. Et pour cause: au lieu de prendre contact avec les milieux et spécialistes concernés dans toute la Suisse, la direction s'est comme par hasard limitée à une publication en ligne sur le site internet du musée.

Le Conseil administratif peut-il dès lors:

- préciser le déroulement exact du processus qui a mené au recrutement de l'actuel conservateur responsable de la Maison Tavel et, au Musée d'art et d'histoire, au recrutement de la conservatrice en chef du pôle beaux-arts, du conservateur en chef du département d'archéologie et d'une conservatrice au département des arts appliqués (notamment les dates, publications, profil de tous les candidats, profils et curriculum vitae exacts des personnes nommées, composition du jury, etc.)?
- expliquer la nomination de beaucoup de Français, alors que la Suisse regorge de talentueux spécialistes dans toutes les spécialisations susmentionnées?
- définir les rapports qu'entretient le département de la culture et du sport avec les milieux académiques genevois et suisse?